

Reconstitution des régions dévastées du nord et de l'est de la France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1920)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

associations exerçant une activité économique pourront adhérer en qualité de membres associés, avec voix consultative.

Les pays fondateurs sont : la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis.

Aucune décision n'a été prise encore en ce qui concerne la participation des autres alliés et des neutres, mais on prévoit que le Conseil d'administration fera appel à leur concours, d'ici au prochain congrès. Quant aux anciens ennemis de l'Entente, leur admission paraît être subordonnée à la façon dont ils exécuteront les conditions du Traité de Paix.

Un Secrétariat général provisoire vient d'être installé à Paris, 33, rue Jean-Goujon, sous la direction de M. Dolleaux.

RECONSTITUTION des RÉGIONS DÉVASTÉES du NORD et de L'EST de la FRANCE

De nombreux commerçants et industriels suisses nous ayant demandé des conseils sur la façon d'entrer en relations avec les entreprises chargées des travaux de reconstitution dans les départements dévastés, nous croyons utile d'indiquer ici que ces régions ont été réparties en un certain nombre de secteurs qui ont chacun à leur tête un *Comité régional* dépendant de l'*Office de la Reconstitution Industrielle* à Paris.

Ces Comités régionaux ont leur siège dans les villes suivantes : Lille, Valenciennes, Maubeuge, Arras, Amiens, Laon, Charleville, Nancy et Metz.

Nous nous sommes adressés à leurs Secrétariats qui ont bien voulu, pour la plupart, nous informer qu'ils accepteraient avec plaisir et communiqueraient aux groupements industriels de leurs secteurs les offres de machines et matériaux qui leur parviendraient de la part de firmes suisses. Sauf dans le 5^e secteur (Charleville), les Comités régionaux publient chacun un *Bulletin* que reçoivent gratuitement les industriels sinistrés, les Chambres de Commerce et les principaux groupements économiques.

Nous tenons à la disposition des intéressés les tarifs de publicité de ces divers bulletins.

En outre, nous pouvons signaler comme périodiques très répandus dans les régions du Nord et de l'Est : *Le Nord Industriel*, 16, Grande Place, à Lille et la *Revue Industrielle de l'Est*, 40, rue Gambetta, à Nancy.

Les bulletins et journaux que nous venons de mentionner publient en général la liste des usines en reconstruction. Il peut être utile aux fabricants de machines et d'outillages de s'adresser directement à elles.

Enfin, nous ne pouvons que recommander à toutes les personnes qui désirent faire des affaires dans les départements victimes de l'invasion de se rendre sur place, pour visiter la clientèle et de prendre un représentant pour ces régions.

Nous croyons que, de cette façon, nos industriels auraient de grandes chances de se créer des débouchés, malgré les obstacles divers qui entravent encore les affaires.

LE TOURISME EN SUISSE

L'*Office Suisse du Tourisme* nous prie de reproduire la communication suivante :

Selon de faux bruits qui circulent à l'étranger sur la Suisse, les conditions alimentaires y seraient mauvaises et les hôtels ne pourraient pas recevoir les touristes. On doit constater, au contraire, sans crainte d'être démenti, que le problème de l'alimentation ne se pose même pas en Suisse, toutes les denrées étant nombreuses et à des prix très abordables. Les hôtels, dans les villes, ainsi que dans les stations climatiques et balnéaires, offrent, comme avant la guerre, le confort le plus moderne et une nourriture abondante à des prix qui, malgré le change, sont relativement moins élevés que dans la plupart des autres pays. D'un autre côté, les moyens de communication ne laissent rien à désirer, qu'on voyage en chemin de fer ou en automobile. Les touristes étrangers peuvent donc être assurés de n'avoir en Suisse aucune déception et d'y trouver le meilleur accueil, d'autant plus que les formalités d'entrée et de séjour ont été réduites à la simple production du passeport à la frontière et à la première localité dans laquelle on s'arrête. Sauf cela, on voyage librement dans toutes les parties du pays.

LES NOUVEAUX IMPOTS EN FRANCE

On sait que les Chambres françaises ont adopté, récemment, une loi portant création de nouvelles ressources fiscales. Cette loi, qui a paru au *Journal Officiel* du 26 juin, a été complétée par un arrêté du ministère des